

Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 45 - Avril 2015

Prochaine parution juillet



EDITORIAL DU MAIRE

Confrontées à la baisse des dotations de l'état, à l'augmentation du fonds de péréquation en faveur des territoires les plus pauvres, aux coûts liés à la réforme des rythmes scolaires et à l'évolution incompressible de certaines dépenses de fonctionnement, les collectivités territoriales ont bouclé leur budget 2015 dans les délais prévus par la loi.

La prise en compte de nouvelles charges imposées par l'Etat ne sera pas sans conséquences sur notre capacité d'autofinancement et, tout comme une entreprise, il nous appartient de maîtriser les recettes et les dépenses pour financer nos investissements, avec ou sans augmentation de la fiscalité locale.

A l'heure où la polémique entretenue par quelques esprits chagrins ne fait qu'enfler de part et d'autre de la frontière, concernant les emplois frontaliers et les semble-il faux résidents secondaires, fallait-il taxer ces derniers, ou compenser les transferts de charges de l'Etat par une augmentation des taxes foncières ?

Nous n'avons pas souhaité entretenir une polémique aussi inutile que détestable, au moment où il y a lieu de construire, ensemble, le Grand Genève qui se dessine. Et en cette période souvent difficile pour certains de nos concitoyens, et plus particulièrement pour les jeunes qui débutent dans la vie active, il ne nous a pas semblé opportun d'augmenter les taxes locales. Nous avons, par ailleurs, décidé de ne pas taxer les résidences secondaires en 2015, ce dossier sera repris début 2016. Dans un premier temps, nous invitons celles et ceux qui ne seraient pas en règle à se mettre en conformité.

Il en va de même pour les propriétaires qui auraient aménagé et oublié de déclarer des surfaces habitables supplémentaires au sein de leur résidence.

En dehors du fait que nul n'est censé ignorer la loi, il y a lieu de rappeler que nous utilisons tous les équipements publics, essentiellement financés par la collecte de l'impôt et qu'il devient urgent de tendre vers une répartition plus équitable de la fiscalité.

J'en profite pour inviter nos amis frontaliers à se déclarer en mairie. Cette démarche administrative, sans conséquence fiscale pour eux, permet à la commune de bénéficier des fonds frontaliers affectés au budget investissement de la commune.

Pour mémoire, il y a lieu de rappeler que pour l'année 2014, nous avons perçu 709 000 €, ce qui représente environ 1 000 € par frontalier.

C'est ensemble que nous devons construire l'avenir et je sais pouvoir compter sur la compréhension de chacun.

Votre Maire,
Louis Favre

SÉANCE DU 29.01.2015Le Conseil Municipal :

- Ecoute Monsieur Pierre CUSIN, Président du Syndicat Mixte du Salève, invité pour présenter le Syndicat Mixte.
- Valide le programme d'actions à mener pour Pers-Jussy dans le cadre du projet Plateau des Bornes (2015-2019) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte du Salève.
- Suite aux travaux d'installation de la crèche, autorise Monsieur le Maire à signer un bail avec Madame GALEA LE VU.
- Vote une subvention de 700 € en faveur du groupement anti-grêle de la Communauté de Communes Arve & Salève.
- Décide du programme des travaux à réaliser cette année par l'Office National des Forêts dans les bois communaux et du bureau d'aide sociale pour un montant
 - * de 6 080 € HT pour la commune ;
 - * de 2 300 € pour le CCAS.
- Ecoute Madame Chantal BARONI-CHAPPAZ, adjointe aux finances qui précise que la commune embauche Madame Sabine QUEROL comme agent d'accueil à l'agence postale et que la convention avec le SAIC sera revue en ce sens.
- Décide d'ouvrir les crédits suivants en attente du vote du budget investissement 2015 :
 - * chapitre 20 - immobilisations incorporelles
15 451,55 €
 - * chapitre 21 - immobilisations corporelles
81 719,61 €
 - * chapitre 23 - immobilisations en cours
312 622,42 €
- Accepte un devis de 539 € HT des Ets Vidonne pour l'achat d'une tronçonneuse.
- Prend note du remplacement d'une armoire réfrigérée dans la cuisine de la salle communale d'un montant de 2 520,80 € HT commandée chez Alp'Equipe-ment.
- Donne un avis favorable quant aux passages sur la commune du 25^{ème} Rallye National des Bornes les 19 & 20 juin et du 62^{ème} Tulpenrallye (rallye international de voitures anciennes) le 12 mai.
- Est informé :
 - * d'un courrier de Monsieur le Préfet qui précise que la commission intercommunale pour la sécurité et l'accessibilité pour l'agglomération annemassienne est supprimée à compter du 1^{er} février 2015 au profit de la commission de sécurité incendie et accessibilité de l'arrondissement de St-Julien-en-Genevois ;
 - * d'un courrier de Madame la Ministre de l'Education Nationale qui informe les Maires et Présidents d'EPCI de l'obligation d'établir un Projet Educatif Territorial pour bénéficier de la pérennisation du fonds de soutien à l'organisation des activités périscolaires.
- Ecoute :
 - * Madame Isabelle ROGUET, adjointe au scolaire, qui fait un point de situation par rapport au dossier informatique écoles - bibliothèque - mairie en vue du lancement d'un marché public ;
 - * Monsieur le Maire qui rend compte de la réunion de la veille avec Monsieur le Préfet et les élus de la Communauté de Communes concernant la réforme des Collectivités Territoriales, la taxe sur le foncier constructible non bâti, le CEVA, le pôle gare de Reignier et le ferroviaire entre Bellegarde et St-Gervais ;
 - * Monsieur Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments qui fait un point de situation sur les travaux en cours crèche et vestiaire de foot ;
 - * Madame Sylvie ROSSET, adjointe au social, qui précise que les jeunes de la commune souhaiteraient organiser une journée « nettoyage de printemps » ; une réunion de préparation de cette journée est prévue prochainement.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 26 février 2015 à 19h30.

SÉANCE DU 26.02.2015Le Conseil Municipal :

- Prend connaissance du dossier « étude de l'aménagement futur du pôle-gare de Reignier ».
- Charge la commission bâtiments de poursuivre le dossier de rénovation de l'ancienne salle paroissiale qui avait été mis en attente pour raisons sociales.
- Suite à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité au 1er janvier 2016, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le SYANE, chargé d'organiser un groupement de commandes au niveau départemental afin de lancer un marché.
- Après avoir écouté Monsieur le Maire, décide de ne pas taxer les résidences secondaires pour l'année 2015 ; une information sera faite auprès des personnes concernées pour les inciter à régulariser leur situation.

SÉANCE DU 26.02.2015 (suite)

Le Conseil Municipal :

- Accepte :
 - * Un devis de 2 100 € HT de l'entreprise Bochart pour la rénovation du plancher de la petite chapelle de l'église.
 - * Un devis de 1 300 € HT pour l'achat de deux réfrigérateurs en remplacement de ceux installés au centre communal d'animation.
 - * Un devis de 2 050 € HT pour la fourniture d'un rideau métallique pour les vestiaires de foot.
- Dans le cadre des propositions d'avancement de grade pour certains agents communaux, délibère :
 - * pour la fermeture :
 - ⇒ de deux postes d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles.
 - * pour la l'ouverture :
 - ⇒ de deux postes d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.
- Ecoute Monsieur Patrice DOMPMARTIN, adjoint à la voirie qui précise :
 - * qu'une réunion a eu lieu avec le CERD de Reignier pour planifier les travaux à effectuer en 2015 sur la voirie départementale ;
 - * que 8 containers semi-enterrés seront installés sur la commune courant 2015 ;
 - * qu'une demande a été faite auprès du géomètre pour implanter le nouvel arrêt de bus à Chevrier ;
 - * qu'il va y avoir des changements dans le planning de ramassage des ordures ménagères sur les hameaux de Loisinges et Vercot (en bas de la RD2) et Ornex, Chevranges, la Collay et Marny ; une information sera faite par le biais du bulletin communal.
- Demande à la commission scolaire de préparer le marché appel d'offre informatique de l'école.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 2 avril 2015 à 19h30.



SÉANCE DU 02.04.2015

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 de la commune arrêté comme suit :
 - * Dépenses de fonctionnement 1 517 613,17 €
 - * Recettes de fonctionnement 2 302 884,90 €
 - * Dépenses d'investissement 1 059 599,45 € avec un reste à réaliser de 402 472,24 €
 - * Recettes d'investissement 593 188,69 €
 - Résultat positif à reporter sur le budget 2015 : 1 034 313,01 €
- Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune arrêté comme suit :
 - * Dépenses et recettes de fonctionnement 3 162 433,01 €
 - * Dépenses et recettes d'investissement 2 191 781,70 €
- Décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2015, à savoir :
 - * Taxe d'habitation 11,06 %
 - * Taxe foncière (bâti) 11,43 %
 - * Taxe foncière (non bâti) 45,83 %
- Est informé du montant dû par la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne pour la participation fiscalisée de l'année 2015, à savoir : 87 308,02 €.
- Autorise Monsieur le Maire à mandater un cabinet de maîtrise d'œuvre pour lancer un marché à bons de commande concernant la voirie communale.
- Donne un avis favorable quant à la demande d'organiser le 4ème Trial 4x4 de Pers-Jussy, les samedi 13 et dimanche 14 septembre, présentée par l'ASA 74.
- Emet un avis favorable quant au transfert de compétence au Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) pour la mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- Accepte le devis de l'entreprise ID System d'un montant annuel de 2 367 € HT pour la location d'un panneau d'affichage d'information électronique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié concernant la vente d'une parcelle cadastrée sous le n° A 1721 pour une surface de 47 m².

SÉANCE DU 02.04.2015 (suite)Le Conseil Municipal :

- Mandate une commission composée de Mesdames Isabelle ROGUET, Chantal BARONI-CHAPPAZ, Messieurs Gilles BELLEVRAS et Denis DUPANLOUP pour étudier les coûts de nettoyage et faire des propositions de diminution.

- Ecoute Madame Isabelle ROGUET et Monsieur Denis DUPANLOUP concernant la réforme des rythmes scolaires et l'avancement des travaux du vestiaire de foot.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 30 avril 2015 à 19h30.

LE PLATEAU DES BORNES**Enquête corridor faune 2015.**

Afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel du plateau des Bornes, un projet de territoire porté par les élus du plateau est en cours de réalisation. Ce projet se décline en trois axes : les espaces naturels remarquables, les paysages et la nature ordinaire, la valorisation du patrimoine.

Le diagnostic du territoire, initié en 2013 et poursuivi en 2015 / 2016, prévoit l'étude du déplacement de la faune sauvage (mammifères, reptiles et amphibiens, principalement) sur l'ensemble des communes suivantes : Groisy, Arbusigny, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret.

Nous invitons donc toutes les personnes disposant d'observations sur des animaux sauvages écrasés, traversant des routes, ou plus globalement se déplaçant, à nous transmettre leurs données.

Une fiche de relevé participatif est à votre disposition directement en mairie ou en téléchargement sur le site de la commune www.mairie-pers-jussy.fr.

Vos informations nous permettront d'améliorer la connaissance des réseaux écologiques de votre commune et ainsi de mieux préserver la biodiversité locale de votre territoire.

**Journée des Marais du plateau des Bornes le samedi 27 juin 2015
A l'étang de Mouille Marin à Menthonnex-en-Bornes - (Animations gratuites)**

Cette fête est consacrée à la découverte du patrimoine naturel lié aux zones humides du plateau des Bornes. Des animations pour les grands et les petits se succéderont toute la journée autour de l'étang (observation matinale d'oiseaux, sortie nature, ateliers-jeux découverte pour les enfants).

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter Monsieur MARTIN d'ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie) au 04.50.66.47.51 - thomas.martin@asters.asso.fr

**Formation sur les plantes invasives destinée aux élus et grand public.
Le 18 juin 2015 à la salle des associations d'Arbusigny de 19h30 à 21h00**

Contenu : - Reconnaissance : reconnaître les principales plantes invasives de Haute-Savoie.
- Lutte : connaître le panel des techniques existantes, cibler les situations prioritaires et savoir où demander conseil.

Documents fournis : Présentation fournie en format papier, plaquette de reconnaissance des plantes, fiche inventaire.

ACCUEILLIR UN JEUNE LYCÉEN AVEC CEI



D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association **CEI-Centre Echanges Internationaux**. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Noelle, jeune colombienne âgée de 15 ans, recherche une famille à partir du mois de septembre 2015 pour 4 mois. Elle souhaite être placée près de la Suisse où ses grands-parents résident. Elle aime les animaux et monte à cheval. Elle fait du sport et aime aussi la cuisine et la lecture. Elle attend de partager sa culture avec une famille française.

Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir".

Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

*Renseignements : CEI-Centre Echanges Internationaux : Karine MALLE - 74200 Le Lyaud - 06 32 83 20 91
Bureau Coordinateur CEI 02.99.46.10.32 // 02.99.20.06.14*

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Sabine QUEROL vous accueille désormais à l'Agence Postale.

Elle succède à Catherine PERNET-SOLLIET qui se consacre uniquement aux activités du SAIC.



Les horaires restent inchangés :

- ⇒ Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30-12h00 - 14h30-17h30.
- ⇒ Mercredi : 8h30-12h00.
- ⇒ Samedi : 9h00-12h00.

QUELQUES RAPPELS : LE RACCORDEMENT POSTAL

Selon la réglementation en vigueur, une boîte aux lettres doit être accessible :

- ⇒ Un équipement **libre d'accès**.
- ⇒ Un emplacement **en bordure de voie ouverte à la circulation publique**.
- ⇒ Une boîte aux lettres **accessible aux véhicules automobiles**.

Les avantages d'une boîte aux lettres bien implantée :

- ⇒ Evite les **intrusions dans les propriétés privées**.
- ⇒ Rend la distribution des objets **plus rapide**.
- ⇒ Limite le nombre d'instances et les **déplacements au bureau de poste**.
- ⇒ **Rationalise les tournées**, élément fondamental de l'engagement du Groupe La Poste pour **réduire son empreinte environnementale en s'équipant de véhicules électriques**.



LA POSTE

Si votre équipement ne semble pas répondre à ces critères, il vous sera peut-être demandé de déplacer votre boîte aux lettres. Prenez contact avec votre centre courrier / colis La Poste le plus proche pour plus de renseignements.

DESTOCKAGE MASSIF DES PAPIERS ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} au 6 juin 2015, durant la Semaine Européenne du Développement Durable, le **SIDEFAGE** organise, en partenariat avec l'Eco-organisme ECOFOLIO, une collecte événementielle de papiers administratifs et magazines, sur 36 communes de son territoire.

Lors de ces 6 jours de collecte, les habitants ainsi que les établissements scolaires sont invités à venir déposer, dans des bennes mises en place exceptionnellement pour cette opération, les papiers archivés depuis des années et dont ils n'ont plus besoin.



Exemples : contrats d'assurance, relevés de compte et talons de chèque, déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu, factures d'électricité, de gaz, d'eau, ainsi que les journaux, magazines, etc.

Ces papiers seront collectés et recyclés en toute confidentialité.

Les Ambassadeurs du tri du SIDEFAGE seront présents lors de cette opération pour informer et sensibiliser sur l'importance du tri des déchets, tout en rappelant les consignes relatives au tri des papiers.

L'objectif de cette collecte est de réaliser une opération de « déstockage massif » des papiers archivés par les habitants du territoire, et ainsi de capter un gisement de papier supplémentaire à la collecte habituelle.

Avec à la clé pour les participants du territoire ayant collecté le plus de papier pendant cette opération : la visite d'une papèterie (tirage au sort) !

Pour le canton de Reignier : le 5 juin 2015 - Parvis de la mairie de Reignier

Plus d'informations sur cette manifestation : www.sidefage.fr ou 04.50.56.67.30

Pour connaître la durée de conservation des papiers, vous pouvez consulter le site Service-Public.fr
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19134.xhtml>

LE SIVU ESPACE NAUTIQUE DES FORON

DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE - SAISON 2015



1^{ère} PERIODE SCOLAIRE

du lundi 4 mai au vendredi 26 juin 2015

Lundi, jeudi : 12h00 / 13h30
 Mercredi : 11h30 / 18h00

Mardi, vendredi : 12h00 / 13h30 - 18h45 / 20h45
 Samedi, dimanche, jours fériés : 11h00 / 18h30

Le vendredi 15 mai 2015 sera considéré comme un jour férié pour les horaires d'ouverture

PERIODE ESTIVALE

du samedi 27 juin au mardi 1^{er} septembre 2015

Tous les jours : 10h15 à 19h30

Mardi : 10h15 à 20h30

2^{ème} PERIODE SCOLAIRE

du mercredi 2 septembre au vendredi 16 octobre 2015

⇒ Lundi, jeudi : 12h00 / 13h30
 ⇒ Mercredi, samedi : 12h00 / 17h00
 ⇒ Dimanches 20 et 27 septembre + octobre : 09h00 / 13h00

Mardi, vendredi : 12h00 / 13h30 - 18h45 / 20h45
 Dimanches 6 et 13 septembre : 10h15 / 17h30

LE SIVU RECRUTE : AGENT POLYVALENT POUR VESTIAIRES ET MENAGE

Période : du 4 mai au 26 juin 2015

Horaires : Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi de 11h30 à 15h00

Rémunération : SMIC

Adresser votre candidature manuscrite à **Monsieur le Président du SIVU Espace Nautique des Foron**
 Maison du Pays 74800 LA ROCHE SUR FORON - Téléphone : 04.50.03.39.92

Reignier-Esery EVEnement REEVE

La JONQUILLE SPORTIVE, la PETANQUE des ROCAILLES, le VOLLEY CLUB de REIGNIER-ESERY organisent avec le soutien de la municipalité au mois de juin le premier :

TROPHEE MUNICIPAL DES SPORTS 2015

Nous comptons sur vous tous pour former une équipe pour représenter votre entreprise, votre corporation, votre association ou votre quartier.



Le vendredi 12 juin de 18h30 à 21h30
VOLLEY au gymnase du collège de Reignier



Le vendredi 19 juin de 18h30 à 21h30
PETANQUE sur le site des Rocailles à Reignier



Le vendredi 26 juin de 18h30 à 21h30
FOOTBALL sur le stade de Reignier

Tous les détails : règlements et inscriptions à : <http://www.reevenements.org>
Adresse mail pour tous renseignements à : contact@reevenements.org

ATTENTION : le trophée est limité pour la première édition test 2015 aux 20 premières équipes inscrites et réglementaires.

LE FOOTBALL FEMININ**Vous souhaitez vous initier, découvrir le football au féminin ?**

A l'occasion de sa journée du foot, le club de Pers-Jussy vous propose des séances découvertes.

Rendez-vous le samedi 13 juin, dès 14h00, en tenu de sport, au stade des Fins.

Pour tous renseignements : Contactez Michel au 06.24.10.67.87.
Venez nombreuses.

Les garçons restent les bienvenus, pour tous renseignements :
Contactez Christophe au 06.88.33.80.70.

Au plaisir de vous voir sur un terrain de foot !!



LOCATION DES SALLES COMMUNALES

L'utilisation de nos salles communales est soumise à un règlement intérieur dont vous trouverez ci-dessous les clauses :

Les présentes salles sont mises à la disposition du public de Pers-Jussy pour :

- ⇒ Animations culturelles.
- ⇒ Conférences.
- ⇒ Chorale, Concerts, Théâtre.
- ⇒ Activités des associations, Assemblées Générales, Réunions.
- ⇒ Soirées : repas, lotos, belote...
- ⇒ Réunions privées à caractère familial.

Capacité d'utilisation

300 personnes pour la salle communale et 50 personnes pour le centre communal d'animation.

Personnes habilitées à posséder les clés

Monsieur le Maire et le secrétariat de la Mairie - Tél : 04.50.94.40.79.

Qui peut louer ou utiliser la salle ?

- 1) Toute personne majeure et sous sa responsabilité.
- 2) Les associations à but lucratif.
- 3) Les associations à but non lucratif relevant de la loi 1901 à but culturel, social, scolaire, de loisirs, sportives, d'éducation permanentes de la commune, pour leurs activités et manifestations, selon un calendrier d'occupation arrêté d'un commun accord entre les responsables de ces associations et des représentants de la commune.

Prix de la location

Les prix de location sont fixés par délibération du Conseil Municipal, en date du 30/10/2014.

Le règlement (**non remboursable, sauf cas exceptionnel, sous présentation d'un justificatif**) sera demandé à la signature du contrat, un mois avant la manifestation.

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Trésor Public.

Prix

500 € : salle communale, avec cuisine - **400 €** : salle communale, sans cuisine.

300 € : centre communal d'animation, rez-de-chaussée.

100 € : centre communal d'animation, étage.

50 € : centre communal d'animation, rez-de-chaussée ou étage, pour les Assemblées Générales des copropriétés.

Gratuité pour les associations (centre communal d'animation ou salle communale).

Chèque de caution

La caution de garantie, sous forme de chèque (non encaissé), sera déposée en garantie des dommages éventuels. Il sera donné lors de la réservation de la salle. Il sera restitué lors du second état des lieux.

1500 € pour la salle communale, avec cuisine.

1000 € pour la salle communale, sans cuisine.

760 € pour le centre communal d'animation, rez-de-chaussée ou étage.

Les chèques de caution non réclamés passé un délai de 15 jours, après la date de location, seront détruits par nos soins.

Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition (responsabilité locative incendie et dégât des eaux, dégradations accidentelles causées aux objets confiés). Il est tenu de joindre une attestation d'assurance, indiquant que l'organisateur a souscrit une police couvrant les risques qu'il encourt pour sa responsabilité (les risques cités ci-dessus devront être précisés sur l'attestation).

Etat des lieux / Remise des clés

A chaque réservation, un état des lieux est effectué avant et après la manifestation.

L'état des lieux avant la manifestation :

- ⇒ le vendredi matin à 9h00 sur place, pour la salle communale ;
- ⇒ le vendredi matin à 9h30 sur place, pour le CCA.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

L'état des lieux après la manifestation :

- ⇒ le lundi matin à 9h00 sur place, pour la salle communale ;
- ⇒ le lundi matin à 9h30 sur place, pour le CCA.

Les horaires fixés pour les états des lieux devront être respectés. **En cas d'absence, nulle contestation ne pourra être acceptée.**

Matériel mis à disposition

Tout problème ou dysfonctionnement du matériel mis à disposition devra être signalé de suite au secrétariat de la mairie.

Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, perte ou vol. La vaisselle sera rendue propre.

En cas de perte ou de casse de matériel, il sera demandé de restituer ou de régler cet objet, dans la semaine qui suit la location, sinon le chèque de caution sera encaissé.

Entretien des locaux

Dans tous les cas, le nettoyage devra être effectué correctement.

Les produits d'entretien, les torchons et essuie tout ne sont pas fournis. Le matériel de nettoyage (balais, seau, serpillière) est à disposition dans chaque salle.

Les sols devront être balayés et récurés, les tables, les chaises et les appareils ménagers nettoyés.

Les sacs poubelles ainsi que les bouteilles vides devront être déposés dans les containers prévus à cet effet sur le parking. Les abords de la salle seront nettoyés. **En cas de non-respect des clauses du contrat de location relatif au nettoyage, le Maire est autorisé, après mise en demeure, à faire effectuer la remise en état aux frais du locataire responsable des désordres.**

Sécurité

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Les issues de secours doivent être laissées libres d'accès, les sièges et les tables devront être disposés de manière à aménager des chemins de circulation maintenus en permanence. Pour toutes manifestations, les portes de sécurité seront placées sous la responsabilité des signataires du contrat, qui devront les ouvrir en cas d'incendie.

Responsabilité

La responsabilité entière de l'utilisateur sera engagée en cas de non-fermeture des portes.

La commune ne répond pas des vols de denrées et matériel déposés dans la salle par les utilisateurs (matériel divers, instrument de musique, collections, expositions de toute nature, vestiaire, boissons...).

Formalités incombant aux organisateurs

La location de la salle ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la commune vis-à-vis des tiers, en particulier pour l'acquit des redevances aux contributions directes (buvette) et aux sociétés des auteurs (SACEM).

L'ouverture d'un débit de boissons temporaire, autorisation de buvette, est soumise à l'autorisation administrative préalable délivrée par le Maire de la commune 10 jours avant la manifestation.

Conditions particulières de location

Chaque location donnera lieu à la signature d'un contrat qui stipulera, notamment, le prix de location.

Les véhicules devront respecter le stationnement en utilisant les parkings mis à disposition à proximité des salles. Les chemins d'accès devront être laissés libres.

A partir de 22 heures, les sonorisations ou autres diffuseurs de musique seront réduits. Il est impératif de veiller scrupuleusement au respect de la quiétude du voisinage.

En cas de perte de la clé, le remplacement de celle-ci sera facturé ainsi que la serrure s'il y a lieu de la remplacer.

Il est demandé au locataire de ne rien fixer au mur avec scotch, clou, ou punaises : pour ne pas détériorer la peinture et les plaques du plafond.

Il est interdit de fumer dans la salle.



FRONTALIERS, FAITES-VOUS RECENSER !**Vous habitez Pers-Jussy et vous travaillez dans le canton de Genève ?**

Le canton de Genève octroie chaque année une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers.

Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident.

Plus le nombre de frontaliers résidant est important, plus la somme augmente.

Les fonds frontaliers sont primordiaux pour notre commune car ils permettent d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres !

Si vous êtes frontaliers et que vous habitez Pers-Jussy, faites-vous recenser !

Il est important de préciser que ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.



RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

NOM Prénom

Date de naissance

Domicile

.....

Travailleur frontalier :

☐ Français ☐ Suisse ☐ Franco-Suisse

☐ Membre de l'Union Européenne ☐ Hors de l'Union Européenne

Nom et adresse de l'employeur (*merci de préciser le canton*)

.....

N° de carte de travail Date de délivrance

(*à renseigner uniquement par les frontaliers français*)

Vous êtes travailleur frontalier en Suisse et votre contrat d'assurance privé arrive à échéance prochainement

A compter de l'échéance de votre contrat d'assurance privée, vous devez intégrer le régime de l'assurance maladie française « régime spécifique travailleurs frontaliers ».

Si vous n'avez pas encore fait les démarches auprès de votre CPAM

Un imprimé est à compléter et des pièces sont à joindre (**ces documents sont téléchargeables sur ameli.fr** > **vous êtes assuré** > **droits et démarches** > **à l'étranger** > **vous êtes frontalier suisse**), ou disponibles dans les agences de la CPAM.

COUPURE DE COURANT : TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Electricité Réseau Distribution France a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures : le 05/05/2015, de 08h30 à 11h00

Quartiers ou lieux-dits :

- ⇒ 35, 145, 175, 30, 66, 70, 170, 210 chemin de Montagny
- ⇒ 197, 459, 515, 525, 533, 566, 891, 947, 951, 983, 1069, 1361, 1781, 556, 566, 580, 891, 910, 958, 1094, 1592, 1602, 1656, 1660, 1728, 1780 route de Vuret
- ⇒ 99, 203 impasse des Moulins
- ⇒ 462, 466, 470, 474, 560, 584 route de Cevins
- ⇒ 21, 33, 68, 85, 151, 255, 279, 293, 68, 76, 90, 116, 284, 304, 360 chemin de la Côte

UFOVAL 74

Les Colos, c'est bon pour grandir !

Chaque été, dans nos centres de vacances, il est coutumier de recevoir la visite de parents ou grands-parents. Ils nous racontent, les yeux brillants d'une douce nostalgie, les moments magnifiques de leur jeunesse en colo : ceux d'un véritable dépaysement, de la rencontre avec d'autres, d'aventures singulières qu'on prenait bien soin de ne pas raconter aux parents, ceux tout simplement constitutifs de leur personnalité et de leurs valeurs.

Ils font alors le tour des locaux pour voir ce qui a changé, émus de retrouver ça et là, les traces de leur propre histoire.

Et oui, nous avons toujours la même ambition ; dans une société qui a profondément évolué, nous avons la conviction tenace que nos colos sont des espaces d'émancipation et de construction pour l'enfant et le jeune d'aujourd'hui.

Bien évidemment, nos séjours proposent des activités nouvelles dans des locaux mieux adaptés, plus confortables.

Mais assurément, l'esprit de découverte et du vivre ensemble, le nécessaire besoin de se construire aussi en dehors de chez soi, font force dans notre projet éducatif.

Pour tout renseignement ou demande de guide vacances 2015

Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie - 3 avenue de la Plaine - 74000 Annecy

Tél : 04.50.52.30.00 / mail : ufoval@fol74.org / site : www.fol74.org

CODERPA

Le CODERPA est une instance consultative placée auprès du Conseil Général. Il est composé de membres nommés par arrêté du Président du Conseil Général :

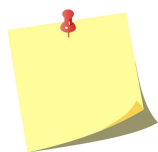
- * 16 retraités représentants départementaux des associations et organismes syndicales,
- * 10 professionnels en activité représentant les principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées,
- * 10 responsables et financeurs représentant les collectivités locales, les principaux organismes apportant par leur intervention et leurs financements une contribution significative en faveur des personnes âgées,
- * 6 personnes qualifiées.

Le CODERPA constitue un lieu de réflexion, de concertation et d'information. Il travaille en commissions ou groupes de travail, qui sont ouverts à toute personne intéressée et motivée, et sont animés par des membres du Bureau.

Il intervient dans des forums et réunions publiques, siège dans divers assemblées et organismes. **Il organise** des « Points Rencontres » dans des communes, en invitant les retraités et personnes âgées de ladite commune à venir découvrir le CODERPA, s'informer sur leurs droits et échanger sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. **Il organise** sa journée départementale, avec un thème et un lieu différents, chaque année, en Haute-Savoie.

Pour suivre les travaux du CODERPA 74 : www.coderpa74.haute-savoie.net

DATES A RETENIR



Don du Sang
16 avril
CCA
17h30

Chorale Arc-en-Ciel
18 et 19 avril
week-end chantant

Repas des aînés
3 mai

Marché aux fleurs
9 mai
APE
Parking de Casino

Ball-Trap
23 et 24 mai
les Communaux
de Loisinges

Pers-Jussy Danse
30 mai
soirée dansante
salle communale

USPJ
5 juin
AG du foot
stade des Fins

Ecole de Musique
13 juin
audition
salle communale

USPJ
13 juin
fête du foot
stade des Fins

Cantine Scolaire
14 juin
brocante
parking des Fins

APE
26 juin
fête de l'école

Chorale Arc-en-Ciel
27 et 28 juin
concert
église de Pers-Jussy

Amis de Pers-Jussy
28 juin
journée découverte

FETE DES MAMANS
le samedi 30 mai 2015 à 16 heures
à la Mairie
Réception des mamans et bébés de l'année 2014

Le 25ème Rallye National des Bornes / la Roche-sur-Foron aura lieu le 20 juin 2015.

Les informations concernant la fermeture des routes seront diffusées dans les boîtes aux lettres des riverains concernés. **Pour toute information** sur les conditions d'ouvertures des routes, téléphonez au comité d'organisation de la course au **07.83.02.76.37** ou consultez notre site : www.mairie-pers-jussy.fr

TOURNEE DES ORDURES MENAGERES



La tournée des ordures ménagères est modifiée à compter de la semaine du 18 au 22 mai 2015.

Le mardi : La Collay, Chevranges, Marny-Haut, route de la Croix d'Or-nex et Chemin chez le Levrot.

Le Vendredi : le reste de la commune, y compris Vercot, Loisinges et Lasnelaz.



En cas de jour férié, la collecte a lieu le mercredi pour les hameaux qui sont collectés le mardi, et le jeudi pour ceux qui sont collectés le vendredi.